

Des équipes consulaires renouvelées

Le mercredi 5 janvier 2005, lors de l'Assemblée constitutive de la CRCI Rhône-Alpes, Monsieur Jean-Pierre Lacroix, Préfet de la région Rhône-Alpes, a procédé à l'installation des 64 membres de la CRCI Rhône-Alpes. Puis, après le déroulement de l'élection du Président sous la présidence du doyen d'âge, il a proclamé officiellement que Christian Gauduel était réélu Président de la CRCI Rhône-Alpes pour la mandature 2005-2010.

A l'occasion des élections consulaires de fin 2004, les chefs d'entreprise rhônalpins ont voté plus massivement que lors des scrutins précédents : + 45% par rapport à 2000 et + 31% par rapport à 1997.

Cette progression traduit l'intérêt des chefs d'entreprise et les effets positifs du nouveau mode de scrutin dont les points principaux sont :

- mandature de 5 ans,
- renouvellement général de tous les membres,
- suppression du vote physique avec généralisation du vote par correspondance et test du vote par internet.

CCI, CRCI : des missions largement précisées

Après la loi pour l'initiative économique (LIE) du 1^{er} août 2003 dont l'objectif était de relancer la création d'entreprise en France, la loi en faveur des PME du 2 août 2005, qui en constitue le second volet, favorise l'emploi, le développement et la transmission des entreprises. Dans son article 62, elle redéfinit et précise aussi les missions du réseau des Chambres de commerce et d'industrie.

Les CCI

Art. L. 711-2. - Les chambres de commerce et d'industrie représentent auprès des pouvoirs publics les intérêts de l'industrie, du commerce et des services de leur circonscription.

Art. L. 711-4. - Les chambres de commerce et d'industrie contribuent au développement économique du territoire.

Les CRCI

Art. L. 711-9. - Les chambres régionales de commerce et d'industrie représentent auprès des pouvoirs publics les intérêts de l'industrie, du commerce et des services pour toute question dont la portée excède le ressort d'une des chambres de leur circonscription.

Art. L. 711-8. - Les chambres régionales de commerce et d'industrie ont une mission d'animation du réseau des chambres de commerce et d'industrie de leur circonscription.

Art. L. 711-9. - Les chambres régionales de commerce et d'industrie veillent à la mise à disposition des ressortissants des chambres de commerce et d'industrie de leur circonscription, de services et prestations dont la nature et les modalités sont fixées par décret.

Art. L. 711-10. - Les chambres régionales de commerce et d'industrie contribuent à l'animation économique du territoire régional.

3 ambitions et 1 nécessité au service du développement économique

Rhône-Alpes, carrefour européen

1^{ère} ambition

Le bon positionnement de Rhône-Alpes en Europe et dans le Monde, est un objectif prioritaire. Nous nous efforçons, tous, depuis longtemps, de faire d'une région sans "histoire partagée", une région métropole. Fédérons-la, aussi, par l'économie.

1^{er} objectif - Eviter toute situation d'impasse, par la mise en oeuvre d'une politique "infrastructures" adaptée.

2^{ème} objectif - Une organisation économique régionale fondée sur une capitale qui puisse atteindre le niveau de ses concurrentes européennes,

3^{ème} objectif - Renforcer la prise en compte raisonnée du concept de développement durable,

4^{ème} objectif - Poursuivre l'ouverture de la région par le développement touristique.

Les CCI de Rhône-Alpes agissent en faveur de la modernisation d'infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires, numériques, fluviales, portuaires. Opératrices aéroportuaires, elles favorisent le développement de Lyon-Saint Exupéry et l'intermodalité. Elles veillent aussi à un aménagement équilibré de l'ensemble des territoires de Rhône-Alpes en étant partenaires des territoires (CDRA) avec le Conseil régional, du Schéma de développement économique avec le Grand Lyon, en soutenant et portant activement des pôles de compétitivité, tel Urban trucks... Elles sensibilisent et forment les entreprises au développement durable avec notamment le pôle de développement durable de la CCI de la Drôme, l'expertise des CCI de la Loire et l'opération régionale "Objectif environnement" menée en partenariat avec le Conseil régional. Les CCI jouent également un rôle important dans la professionnalisation des acteurs du tourisme et avec la Délégation tourisme, elles disposent d'un outil et d'un savoir-faire unique pour valoriser les atouts touristiques rhônalpins, pour faire rayonner Rhône-Alpes à l'international. Des missions aux Etats-Unis, au Japon, plus récemment en Chine contribuent largement au développement économique régional.

Rhône-Alpes, l'attractivité et la compétitivité par la qualité et la performance

2^{ème} ambition

Aspirons tous à la haute qualité dans tous les domaines, en préservant la nécessaire compétitivité, la combinaison de ces deux facteurs étant garante d'un développement pérenne.

5^{ème} objectif - Mieux tirer parti de l'ensemble des pôles de compétitivité et d'excellence de niveau mondial existant en Rhône-Alpes,

6^{ème} objectif - L'internationalisation de l'économie régionale est étroitement liée au développement des exportations et à la capacité des entreprises de Rhône-Alpes à développer des partenariats et des implantations à l'étranger,

7^{ème} objectif - L'attractivité des territoires passe par la qualité du développement urbain comme rural, l'existence d'un tissu commercial et des services de proximité vivants étant source de qualité de vie,

8^{ème} objectif - Soutenir la performance des entreprises par l'innovation : information stratégique, veille technologique, technologies de l'information et de la communication, intelligence économique.

C'est là le coeur de métier des CCI de Rhône-Alpes dont les équipes participent aux pôles de compétitivité, accompagnent avec l'Arist, le CRI Sofraa, B2Europe l'innovation des entreprises, avec CCI International leur développement export, avec le MQRA leur approche de la qualité.

Les CCI disposent d'une ingénierie spécifique pour le commerce et les services et favorisent le développement de ces activités qui sont à la fois un moteur économique et un facteur d'aménagement du territoire : Dispositif Qualité TPE, Achat-ville.com pour l'appui aux entreprises, Urbanicom en ce qui concerne l'urbanisme commercial. Elles participent également à l'implantation en Rhône-Alpes d'entreprises et de grandes administrations avec la MIPRA.

dynamique par et pour les chefs d'entreprise rhônalpins

En 2005, les CCI ont posé les principes et précisé leur ambition pour le bon développement économique de Rhône-Alpes. Le développement économique, c'est la réussite pour les entreprises, les hommes et les territoires portée par la spirale vertueuse de l'économie : Activité porteuse de valeur ajoutée / Création de richesses / Partage des richesses au sein de l'entreprise / Partage des richesses avec la collectivité / Mise en oeuvre de politiques nationale, régionale, locale favorisant l'activité économique.

3^{ème} ambition

Rhône-Alpes, la réussite de l'homme passe aussi par l'entreprise

Le développement d'activité est une source de développement personnel, la réussite économique d'épanouissement individuel.

9^{ème} objectif – Nous devons veiller à la meilleure corrélation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises,

10^{ème} objectif - Les candidats à la création / reprise / transmission d'entreprise doivent bénéficier d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement qui leur donne les chances de mener à bien un projet et de le rendre pérenne et créateur d'emplois,

11^{ème} objectif : Face à la concurrence des pays émergents, et leur faible coût de main-d'oeuvre, investir dans l'immatériel pour irriguer l'entreprise de savoirs et connaissances ; proposer une activité industrielle à valeur ajoutée, renforçant ainsi sa compétitivité.

Les CCI sont des acteurs et des partenaires de la formation. Elles participent aux dispositifs PRDF, COEFRA et mènent des études afin que les formations proposées répondent aux besoins en compétences des entreprises. Pour favoriser le développement de la culture de l'entrepreneuriat, elles participent à des opérations telles OPRA (Orientation professionnelle Rhône-Alpes) et Vouloir Entreprendre. En ce qui concerne la création d'entreprise dans chacun de leurs territoires elles proposent le dispositif "Entreprendre en France" et jouent un rôle d'accueil, d'accompagnement, de mise en relation au profit des créateurs, des cédants et repreneurs.

1^{ère} nécessité

Rhône-Alpes, la cohérence des actions selon 4 modalités

Au regard de telles ambitions, s'impose la mise en synergie de tous les acteurs et compétences existants, dans laquelle le Conseil régional a tout son rôle, fédérateur et mobilisateur à jouer, afin que soit portée une vision prospective concertée, déployée une stratégie commune de développement des territoires et de développement économique, et organisée la productivité des deniers publics.

Les acteurs de la région devront :

1^{ère} modalité - Savoir s'associer autour de projets fédérateurs, pour donner tout son sens au processus de décentralisation des compétences et des financements en matière économique. C'est l'intérêt des entreprises qui doit guider les acteurs du développement économique. Alors que le Conseil Régional a développé de nombreuses structures satellites (ERA), Présence, les Pôles et Agences, les PFILE-Plate-forme d'initiative locale économique...) la question de la lisibilité de l'action, de sa corrélation avec le terrain et de sa liaison avec les partenaires du développement économique mérite d'être posée. Une instance de coopération, articulée autour de rencontres périodiques entre Elus et de réunions techniques entre collaborateurs du Conseil régional et de la CRCI apparaît souhaitable et se traduirait par des économies. Les CCI, avec l'ARIST, peuvent ainsi être en phase avec le projet d'Agence régionale du développement et de l'innovation.

2^{ème} modalité - Appliquer le principe de subsidiarité : l'exercice d'une mission est confié au plus expert et au mieux placé pour agir. Un travail de repérage des compétences disponibles semble nécessaire. Effectué par les CCI de Rhône-Alpes à l'occasion du débat sur la décentralisation, il est en cours de réactualisation. Là encore, ce n'est pas la multiplicité qui doit primer mais la mutualisation et la reconnaissance des pôles d'expertise existants.

3^{ème} modalité - Donner la primauté au recueil des besoins des entreprises et des territoires dans l'élaboration des offres publiques. Les CCI peuvent mettre à disposition leur appareil d'observation de l'économie locale et régionale.

4^{ème} modalité - Bâtir une charte du développement économique reconnaissant le rôle de chacun des acteurs et déployant une méthodologie, dans le souci d'une meilleure efficacité de l'offre publique.

Une telle formalisation s'impose sans que la référence au Schéma de l'article 1 de la loi sur les libertés et responsabilités locales soit nécessaire. Dans d'autres régions, de remarquables initiatives sur de telles chartes ont été conduites avec succès.

4 axes stratégiques clés

➤ **Placer l'information économique au coeur des processus de développement pour une meilleure connaissance des entreprises, des territoires et des marchés.**

- en organisant une collecte de l'information au niveau régional, qui s'appuie sur les terrains locaux
- en proposant un vrai marketing de la diffusion de l'information pour l'entreprise qui doit bien percevoir pour bien anticiper ; pour la région et ses territoires, pour assurer leur attractivité ; pour asseoir des stratégies pertinentes de développement économique.

➤ **Promouvoir les avis et propositions des CCI de Rhône-Alpes pour que Rhône-Alpes assure son ambition de carrefour européen.**

- en participant à l'élaboration de la politique d'infrastructures de la région,
- en stimulant une organisation économique régionale fédératrice et durable,
- en favorisant l'évolution du secteur du tourisme.

➤ **Contribuer en réseau au renforcement des atouts et attraits de la région par le soutien à la performance des entreprises, notamment par l'innovation.**

- comme acteurs de l'internationalisation de l'économie régionale,
- en aidant à tirer parti des pôles d'excellence,
- en travaillant à la qualité du développement urbain, et la reconnaissance du commerce comme son principal moteur,
- en aidant au déploiement d'un secteur tertiaire marchand de haut niveau, pour garder les pouvoirs de décision en Rhône-Alpes.

➤ **Agir en réseau pour le développement d'activité, seule source d'un emploi durable.**

- en soutenant la création et la transmission d'entreprise, pour pérenniser l'emploi,
- en proposant une offre de formation mieux adaptée aux besoins des entreprises,
- en plaçant les nouvelles technologies au coeur de l'action,
- en investissant dans le savoir, la connaissance et la créativité,
- en réconciliant les rhônalpins avec l'entreprise, et notamment avec l'investissement.